NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

I-Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 15 avril 2021.

Le contexte financier incertain en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la disparition de la taxe d'habitation à compter de cette année incite plus que jamais à une gestion rigoureuse et une maitrise de la fiscalité tout en veillant à la préservation de la qualité du service local et à un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité

li Les grandes orientations pour l'année 2021

-la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation :

2021 est l'année de suppression effective de la perception de la taxe d'habitation par la commune : cette dernière est remplacée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, assortie d'une compensation pour combler la différence de produit.

Le taux de taxe sur le foncier bâti perçu par la commune -23,70points - va donc s'accroître de 25,24 points, correspondant au taux d'imposition départemental, <u>mais l'effet sera neutre pour les habitants</u> la part revenant au département étant supprimée.

Bien que la ressource fiscale soit la principale ressource de la collectivité donc le seul levier dont dispose la commune pour augmenter ses recettes de fonctionnement les taux sont inchangés.

- Le maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable dans la lignée des années précédentes malgré en particulier des dépenses de maintenance de plus en plus nombreuses.
- En investissement la réalisation de liaisons douces et la rénovation de la toiture de la cuisine du préfabriqué seront les principales opérations de l'année.

III LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le montant de cette section est de 318.056€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013

Atténuation de charges =20.000€ = 6,29 % du total

Il s'agit des remboursements reçus de SOFAXIS, assurance du personnel, pour les salaires versés aux employés communaux absents pour maladie

Chapitre 70 produits des services = 2,78 % du total

Total 70	Produits des services	8 850
70878	Participation Plachy *	7 800
70323	redev occup domaine pub	500
70311	concessions dans les cimetières	300
7021	Vente de bois coupé	250

^{*}Participation de la commune de Plachy pour travaux sur la chaussée Brunehaut

Chapitre 73 Impôts et taxes = 70.67% du total

Total 73	Impôts et taxes	224 760
7381	taxe add droits de mutation	5 000
7368	taxe locale sur pub exter	120
7343	taxes pylônes elect	10 300
73223	FPIC	7 000
73211	attribution de compensation	10 540
73111	Taxe foncières bâties et non bâties	191 800

(FPIC =fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Chapitre 74 Dotations et participations = 15,82 % du total

Total 74	Dotations et participations	50 329
i .	Comp exo TH	2 026
74834	Etat compensation TF	1 420
74751	(métropole)	7 400
	Part du GFP de rattachement	
744	TVA FONCT	4 400
742	Dotation aux élus locaux	3 027
74121	Dotation solidarité rurale	8 271
7411	Dotation forfaitaire	23 785

La ligne « dotation forfaitaire » continue de diminuer : elle était d'un montant de 56.433€ en 2013 soit une diminution de 50% en 2021 !

En cumulé la perte de dotation de 2013 à 2020 est de 109.000€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante = 2,89 % du total

752	revenus des immeubles prod divers de gestion	7 000
7588	courante	2 200
	Autres produits gestion	
Total 75	courante	9 200

Ce chapitre est directement impacté par la crise actuelle, la salle ne pouvant être loué comme habituellement. La perte de ressources prévisible est de l'ordre de 7.000€

Chapitre 77 Produits exceptionnels = 1,57 % du total

Total 77	Produits exceptionnels	5 000

Le compte 7788 devrait recevoir le remboursement de la porte de la salle pour 4.000€, celui de l'arceau de protection du lampadaire pour 450.€ et 550€ d'aide pour l'achat des masques en 2020.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général = 19,67 % du total

0611	eau et assainst	700
0612	énergie electr.	20 000
		7 000
0622	carburants	600
0631	fournitures entretien	1 000
0632	F. de petit équipement	1 000
0636	vêtements de travail	500
6064	fournitures administrative	2 500
5221	entretien bâtiments	5 000
L5231	entretien voies	4 000
15232	entretien réseaux	4 000
51551	entretien matériel roulant	2 500
51558	entretien autres biens mob	600
6156	maintenance	4 000
6161	primes assurance	3 100
6168	primes assurance	1 000
6182	doc générale et techn	150
6232	fêtes et cérémonies	1 000
6251	voyages et deplcts	100
6261	frais affranchissements	500
6262	frais télécom	1 200
16281	concours divers (cotisations)	600
6284	redevance pour serv rendus	700
63512	taxes foncières	800
011	Charges à caractère général	62 550
	0612 0621 0622 0631 0632 0636 6064 15221 15231 15232 61551 61558 6156 6161 6168 6251 6261 6262 16281 6284	0611 eau et assainst 0612 énergie electr. 0621 combustibles 0622 carburants 0631 fournitures entretien 0632 F. de petit équipement 0636 vêtements de travail 6064 fournitures administrative 05221 entretien bâtiments 05231 entretien voies 05232 entretien réseaux 051551 entretien matériel roulant 051558 entretien autres biens mob 05156 maintenance 05161 primes assurance 05162 doc générale et techn 05232 fêtes et cérémonies 05251 voyages et deplcts 05251 voyages et deplcts 05251 frais affranchissements 05262 frais télécom 05281 concours divers (cotisations) 05284 redevance pour serv rendus 053512 taxes foncières 011 Charges à caractère général

Dans ce chapitre le poste énergie c/60612 reprend la consommation des bâtiments pour 1/3 et le solde pour l'éclairage public; ensuite les c/615.. correspondent aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Chapitre 012 Charges de personnel = 32.70 % du total

6336	cotisation CNG,CG de la FP	400
1	personnel titulaire	58 000
1	personnel non titulaire	9 000
1	cotisation URSSAF	13 000
6453	cotisation caisses retraite	16 000
	cotisation ASSEDIC	1 000
i	cotisation assur perso	5 600
1	Cotisation FNC supp fam	500
	médecine travail	500
total 012	charges de personnel	104 000

Les prévisions des comptes de ce chapitre prennent en compte les salaires des employés communaux titulaires et des remplaçants .

Chapitre 014 Atténuation de produits

	The state of the s	
s014	atténuation de produits	600
2014	attendation de produits	

Il s'agit du reversement du FPIC.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement = 5,17 % du total

	virt à la section	
total 023	d'investissement	16 438

Ce montant représente l'excédent de recette sur les dépenses qui permet de financer l'investissement.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section = 7,86 % du total

dotation amortissement	
6811 immobilisations incorp et corp	24 993

Ce chapitre a sa contrepartie en recette d'investissement ; le montant représente l'amortissement des participations versées par la commune pour les travaux réglés à la Fédération départementale d'électricité et à la Métropole.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 33,35 % du total

total 65	courante	106 080
	autres charges de gestion	
6574	sub fonct pers droit privé	500
657362	CCAS	2 200
6558	autres dépenses obligatoires	1 650
6555	contrib CNFPT	600
65548	contrib organe regroupement	73 000
6535	formation des élus	530
6533	cotisations retraite élus	1 100
6531	indemnités élus	26 500

Le poste le plus important est le c/66548 qui reprend les contributions aux organismes intercommunaux :

SISCO	32 305,73
SIVU	15 755,00
Syndicat de voirie sud Amiens	20 568,75
SISA	440,00
Métropole / urbanisme	3 600,00
	72 669,48

Les différentes contributions varient peu : de -2% à +5%

Les autres dépenses obligatoires sont les adhésions à la SACPA (fourrière animale) et CNAS.

La subvention accordée au CCAS a été augmentée de 200 €

Chapitre 66 Charges financières = 1.02 % du total

total 66	charges financières	3 250

Chapitre 67 Charges exceptionnelles = 0.05% du total

total 67	charges exceptionnelles	145

Cette somme correspond à l'annulation possible d'un titre de recette.

IV LA SECTION INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser

Il s'agit des crédits correspondant aux dépenses et recettes initiées l'année précédente pour un montant de 116.265€ en dépenses et 7.830€ en recettes soit un total de 108.435 €

Les crédits nouveaux et les modifications sur les restes à réaliser donnent un total de la section d'investissement de 207.237 €

Les recettes

Au solde d'exécution d'investissement reporté pour 67.823,16€ s'ajoute le virement de la section de fonctionnement pour 16.638€

Puis au ch.024 le produit de la vente de la parcelle de la chevauchée pour 5.600€.

Le ch.040. est la contrepartie (opération d'ordre) du c/6811 pour l'amortissement des immobilisations (fonds de concours avec la FDE et la métropole) = 24.993€.

Le ch.041 avec 20.540€ correspond à l'intégration dans le patrimoine de la commune des deux parcelles de la chevauchée donnée par l'association syndicale ad hoc pour la valeur indiquée par le service des domaines .

Le ch.10 comprend la recette du FCTVA pour 24.954€, la taxe aménagement pour 1.000€ et le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 pour 36.531€

Le ch.13 d'un montant de 9.362.00€ représente les subventions d'investissement attendues soit 7.830€ de l'Agence de l'eau et 1.532€ au titre des amendes de police.

Les dépenses

Le ch.041 pour 20.540 € est la contrepartie de l'opération indiquée en recettes.

Le ch.16 pour 21.990€ reprend le remboursement en capital des emprunts de la commune .

Le ch .204 est composé 18.930€ pour la participation à la FDE pour les travaux rue de la vallée et lotissements et 2.9400€ piour l'étude de marché pour la création d'un commerce de village.

Le ch 21 est composé des principaux travaux prévus pour cet exercice soit

		total C/21	
		total c/21	138 757
Total 21		Immo corporelles	
2188	98	autres immo/defibr et install	2 700
2188	118	Registres EC	500
2184	12	Mobilier op 12 mat divers	1 300
2158	72	autre mater et outill op 72	5 176
2152	129	Onstal. Voirie / éclairage	19000
2152	124	instal de voirie borne op 124 incendie	2 000
2152	119	instal de voirie/panneaux signal op 119	1 503
21318	138	Commerce op 138	53 714
21311		hotel de ville op 140 école préfa	20 000
2128	111	autres agencements op 111 terrain salle	8 208
2128	139	op 139 la chevauchée aménagt voirie	1 500
2121	139	op 139 la chevauchée plantations	8 652
2112	76	op 76 extension chemin vers école	4500
2112	139	op 139 la chevauchée voirie	4
2112	113	op 113 achat terrain rue de la vallée	10 000

Note : le budget détaillé est consultable en mairie aux heures d'accueil du public.